

**ARRETE N° 05 - 2016
PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

Installation d'une base de vie
Parking de la Bonne Pêche
rue Jean Jaurès

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public déposée en mairie le 2 juin 2016 par **Madame Gwénaëlle DUFRESNOY**, pour le compte de la société STPL, sise 336 rue Marie Marvingt, 54380 DIEULOUARD, par laquelle elle sollicite une autorisation pour l'installation d'une base de vie parking de la Bonne Pêche rue Jean Jaurès pendant toute la durée des travaux sur les réseaux d'assainissement, du jeudi 2 juin 2016 au vendredi 17 septembre 2016,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux,
Pour permettre le bon déroulement de ces travaux :

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société STPL, sise 336 rue Marie Marvingt, 54380 DIEULOUARD, est autorisée à installer une base de vie parking de la Bonne Pêche rue Jean Jaurès pendant toute la durée des travaux sur les réseaux d'assainissement :

du jeudi 2 juin 2016 au vendredi 17 septembre 2016

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera obligatoirement sécurisé et matérialisé par la société STPL. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- La Société STPL,
- Affichage.

MARBACHE, le 2 juin 2016

**Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT**

